



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG-RI/3/1/Add.1
3 novembre 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À
COMPOSITION NON LIMITÉE SUR
L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
CONVENTION

Troisième réunion
Nairobi, 24-28 mai 2010

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

INTRODUCTION

1. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a créé le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique et les résultats obtenus dans la poursuite de l'objectif de 2010 conformément au programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties, d'évaluer les conséquences et l'efficacité des processus existants de la Convention et d'examiner les moyens d'identifier et de surmonter les obstacles à l'application efficace de la Convention (décision VII/30, paragraphe 23).

2. La première réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention a eu lieu à Montréal, en septembre 2005. La réunion a adopté neuf recommandations, qui ont été examinées par la Conférence des Parties à sa huitième réunion, tenue à Curitiba, au Brésil, en mars 2006. La deuxième réunion du Groupe de travail a eu lieu du 9 au 13 juillet 2007, à Paris, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le Groupe de travail a adopté cinq recommandations qui ont été examinées par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion, qui a eu lieu à Bonn en mai 2008.

3. A sa neuvième réunion, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de prendre les dispositions nécessaires pour convoquer la troisième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention et a prié le Groupe de travail de formuler, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dixième réunion, un plan stratégique révisé et à jour comportant un objectif révisé relatif à la diversité biologique ainsi qu'un programme de travail pluriannuel pour la période 2011–2022, et des propositions sur la périodicité des réunions après 2010, et d'entreprendre un examen approfondi des progrès accomplis dans la poursuite des buts 1 et 4 du plan stratégique actuel (décision IX/9). Dans ses décisions IX/11, IX/14 et IX/15, la Conférence des Parties a donné d'autres tâches au Groupe de travail, lesquelles sont précisées dans les annotations ci-dessous.

4. La troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention aura lieu du 24 au 28 mai 2010 à Nairobi, au Kenya. Cette réunion

/...

précédera immédiatement la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

5. L'inscription des participants se fera sur le lieu de la réunion, à partir du vendredi 21 mai, pour les personnes participant également à la réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et à partir de 10h00 le dimanche 23 mai, pour tous les autres participants.

6. L'annexe I ci-dessous contient la liste des documents de la réunion. Ceux-ci seront affichés sur le site Internet de la Convention au fur et à mesure qu'ils sont préparés :
<http://www.biodiv.org/doc/meeting.aspx?mtg=WG-RI-03>.

7. Le Secrétariat diffusera une note d'information contenant les renseignements concernant l'inscription et les dispositions logistiques de la réunion, y compris les informations relatives aux voyages, visas, hébergement, etc.

POINT 1: OUVERTURE DE LA RÉUNION

8. Le Président de la Conférence des Parties, ou son représentant, ouvrira la réunion le lundi 24 mai 2010 à 10h00. Le Secrétaire exécutif fera des remarques liminaires.

POINT 2: QUESTIONS D'ORGANISATION

2.1. Bureau

9. Conformément à la pratique établie, le Bureau de la Conférence des Parties fera fonction de Bureau du Groupe de travail. En conséquence, la réunion sera présidée par le Président de la Conférence des Parties ou son représentant. Un membre du Bureau sera désigné en qualité de rapporteur.

2.2. Adoption de l'ordre du jour

10. Le Groupe de travail peut souhaiter adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau, en vertu des décisions IX/9, IX/11, IX/14 et IX/15 de la Conférence des Parties.

2.3. Organisation des travaux

11. Le Groupe de travail devrait travailler en plénière, mais pourra juger bon d'établir des groupes informels (de contact) dans la mesure où ceux-ci faciliteraient ses travaux. Des services d'interprétation seront fournis dans les six langues officielles des Nations Unies. Un programme de travail provisoire est proposé à l'annexe II ci-dessous.

**POINT 3: PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF DE 2010
RELATIF À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

3.1. *Mise en œuvre du Plan stratégique, et*

3.2. *Examen approfondi des buts 1 et 4 du plan stratégique et examen plus poussé des besoins de renforcement des capacités.*

12. Le Groupe de travail a pour mandat d'examiner les progrès accomplis dans l'application de la Convention et la mise en œuvre du plan stratégique. Au paragraphe 2 de la décision IX/9, la Conférence des Parties a prié le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention d'entreprendre, à sa troisième réunion, un examen approfondi des progrès accomplis dans la poursuite des buts 1 et 4 du plan stratégique actuel (2002-2010).

13. Le but 1 du plan stratégique est le suivant : « La Convention joue son rôle de chef de file pour les questions touchant à la diversité biologique au niveau international. »

14. Le but 4 du Plan stratégique est le suivant : « L'importance de la diversité biologique et de la Convention est mieux comprise, ce qui s'est traduit par un engagement plus large dans toute la société en faveur de la mise en œuvre. »

15. Cet examen approfondi, ainsi que l'étude approfondie des buts 2 et 3 entreprise à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention (voir la décision IX/8), apportera des contributions au processus de révision du plan stratégique au-delà de 2010 (voir le paragraphe 1 de la décision IX/9 et le paragraphe 23 de la décision IX/8).

16. Ainsi, le Groupe de travail sera saisi d'une note du Secrétaire exécutif contenant une analyse de l'application de la Convention, y compris un examen approfondi des buts 1 et 4 de la Convention, préparée à partir des informations fournies dans les quatrièmes rapports nationaux et d'autres sources d'information pertinentes (UNEP/CBD/WG-RI/3/2). En outre, deux aspects particulier des buts 1 et 4 du plan stratégique : l'intégration de la diversité biologique dans la réduction de la pauvreté et le développement, et l'engagement du secteur privé seront abordés dans deux notes du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/WG-RI/3/2/Add.2 et Add.3, respectivement). Le Groupe de travail pourra aussi souhaiter se rapporter à un résumé analytique qui figure dans la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique ((UNEP/CBD/WG-RI/3/2/Add.1). L'analyse sera appuyée par des documents d'information, notamment une étude exhaustive des informations contenues dans les quatrièmes rapports nationaux.

17. Le Groupe de travail est invité à examiner cette étude et à présenter les recommandations qu'il juge appropriées, y compris un examen plus poussé des besoins de renforcement des capacités (voir le paragraphe 2 a) de la décision VIII/8).

**POINT 4: INTERFACE SCIENCE/POLITIQUE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE,
LES SERVICES FOURNIS PAR LES ECOSYSTÈMES ET LE BIEN-ÊTRE
HUMAIN : EXAMEN DES CONCLUSIONS DES RÉUNIONS
INTERGOUVERNEMENTALES ET MULTIPARTITES CONCERNANT LA
PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET
POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES
ÉCOSYSTÉMIQUES**

18. Au paragraphe 8 de la décision IX/15, la Conférence des Parties, examinant la suite donnée à l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire, a pris note de la nécessité de profiter, entre autres,

de meilleures informations scientifiques relatives aux intérêts de la Convention sur la diversité biologique et autres conventions ayant des liens avec la diversité biologique en vue de renforcer le rôle de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et des organes consultatifs scientifiques des autres conventions ayant un lien avec la diversité biologique, accueilli avec satisfaction l'assentiment du directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à convoquer une réunion intergouvernementale et multipartite spéciale à composition non limitée en vue d'étudier une interface scientifique et politique internationale efficace sur la diversité biologique, les services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain. Au paragraphe 9 de cette même décision, la Conférence des Parties a demandé au Groupe de travail d'examiner, à sa troisième réunion, les conclusions de la réunion intergouvernementale et de présenter des recommandations aux fins d'examen à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

19. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a organisé la première réunion intergouvernementale et multipartite concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques en Malaisie, du 10 au 12 novembre 2008. Les résultats de cette réunion ont été présentés à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement du PNUE en février 2009. Dans sa décision 25/10 prise à cette réunion, le Conseil d'administration a demandé au PNUE d'organiser une deuxième réunion intergouvernementale sur ce sujet et celle-ci a eu lieu du 5 au 9 octobre 2009 à Nairobi. L'Allemagne, qui préside la Conférence des Parties, et le Japon en qualité d'hôte de la dixième réunion de la Conférence des Parties, ont présenté une lettre conjointe exprimant leur soutien du processus de création de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques dirigé par le PNUE.

20. Au titre de ce point, le Groupe de travail sera saisi d'une note préparée par le Secrétaire exécutif en collaboration avec le PNUE, résumant les principales conclusions de ces deux réunions intergouvernementales (UNEP/CBD/WG-RI/3/4). Le Groupe de travail sera saisi en outre des rapports de ces deux réunions intergouvernementales préparés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que de rapports pertinents du Conseil d'administration du PNUE.

21. Le Groupe de travail est invité à examiner, au titre de ce point de l'ordre du jour, les conclusions des réunions intergouvernementales organisées jusqu'à présent et de présenter à la Conférence des Parties une recommandation qu'il juge appropriée.

22. Lors de son examen de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail pourra souhaiter consulter les recommandations pertinentes de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques concernant son fonctionnement.

POINT 5. PLAN STRATÉGIQUE AU-DELÀ DE 2010 ET PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA CONVENTION

5.1. Révision et actualisation du plan stratégique au-delà de 2010

23. Dans le paragraphe 1 de la décision IX/9, la Conférence des Parties a prié le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention de formuler, à sa troisième réunion, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dixième réunion, un plan stratégique révisé et à jour comportant un objectif révisé relatif à la diversité biologique ainsi qu'un programme de travail pluriannuel pour la période 2011–2022, et des propositions sur la périodicité des réunions après 2010.

24. Cette décision précise que le plan stratégique révisé et à jour devrait mettre à profit :

- a) les points mentionnés dans le préambule de la présente décision;

- b) les nouvelles contributions de Parties et d'observateurs;
- c) une synthèse ou analyse des questions préparée par le Secrétariat de concert avec la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique;
- d) un examen des aspects scientifiques et techniques des buts et objectifs axés sur les résultats, et des indicateurs connexes par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

25. Par conséquent, le Secrétaire exécutif a transmis aux Parties et aux observateurs une invitation de la Conférence des Parties à communiquer leurs points de vue et a compilé ceux-ci dans des notes de travail qui ont été affichées sur le site Web de la Convention (www.cbd.int/sp). Des réunions de consultation ont par ailleurs été organisées par le Secrétariat, les Parties et les organisations partenaires, afin de solliciter des contributions plus amples à la révision et mise à jour du plan stratégique de la Convention. Le Royaume-Uni et le Brésil organiseront de concert une réunion mondiale sur la révision et l'actualisation du plan stratégique, qui aura lieu du 18 au 20 janvier 2010 à Londres et à laquelle participeront des représentants de toutes les régions.

26. Le Groupe de travail sera saisi d'une note du Secrétaire exécutif renfermant un projet de plan stratégique de la Convention pour la période au-delà de 2010, préparée en tenant compte des points mentionnés dans le préambule de la décision IX/9, des autres points de vue communiqués par les Parties et les observateurs, et des contributions des réunions régionales, sous-régionales et mondiales pertinentes tenues sur le sujet (UNEP/CBC/WG-RI/3/3). Afin de faciliter l'examen du projet de plan stratégique par le Groupe de travail, le Secrétaire exécutif compilera les autres points de vue communiqués par les Parties et les observateurs, ainsi que les principales recommandations de plusieurs réunions régionales, sous-régionales et mondiales organisées à cet égard (UNEP/CBD/WG-RI/3/3/Add.1).

27. Le Groupe de travail est invité à examiner le projet de plan stratégique de la Convention au-delà de 2010 et à formuler les recommandations qu'il juge appropriées.

5.2. *Programme de travail pluriannuel de la Convention et rapports nationaux*

28. Le Groupe de travail sera saisi d'une note du Secrétaire exécutif contenant des options pour un programme de travail pluriannuel pour la période 2011-2022 (UNEP/CBD/WG-RI/3/5), ainsi qu'une note actualisée sur la périodicité des réunions.

29. Dans la décision VIII/14, la Conférence des Parties a exigé que les Parties soumettent leurs quatrièmes rapports nationaux pour le 30 mars 2009 au plus tard. A la fin d'octobre 2009, quatre-vingt quatrièmes rapports nationaux avaient été soumis. Afin d'aider le Groupe de travail dans son examen de l'application de la Convention et le développement des questions pertinentes à la présente réunion, le Secrétaire exécutif a préparé une analyse des informations contenues dans les quatrièmes rapports nationaux reçus jusqu'à présent. Il a élaboré en outre une note (UNEP/CBD/WG-RI/3/6) qui contient un examen du processus d'établissement des rapports nationaux et formule des propositions concernant les cinquièmes rapports nationaux.

30. Dans la décision V/19, la Conférence des Parties a prié les Parties de remettre leurs rapports nationaux pour examen à toutes les deux réunions de la Conférence des Parties. Par conséquent, les Parties devraient soumettre leur cinquième rapport national à temps pour la douzième réunion de la Conférence des Parties. Le document UNEP/CBD/WG-RI/3/6 propose des intervalles éventuels pour l'établissement des futurs rapports nationaux, y compris le cinquième rapport national, étant donné que le Groupe de travail est prié de faire une recommandation concernant la périodicité des réunions de la Conférence des Parties, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'intervalle entre les futurs rapports

nationaux. En application de la recommandation I/9 du Groupe de travail, la présente réunion devrait examiner le projet de directives pour l'établissement du cinquième rapport national et présenter une recommandation à la dixième réunion de la Conférence des Parties. En conséquence, le Groupe de travail est saisi d'une note du Secrétaire exécutif contenant le projet de lignes directrices pour l'établissement du cinquième rapport national (UNEP/CBD/WG-RI/3/6/Add.1).

31. Le Groupe de travail est invité à examiner le projet de programme de travail pluriannuel de la Convention pour la période 2011-2022 et à formuler les recommandations qu'il juge appropriées.

POINT 6. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

32. Dans le paragraphe 8 de la décision IX/11 B, en adoptant une stratégie de mobilisation de ressources en appui à la réalisation des trois objectifs de la Convention, la Conférence des Parties a prié le Groupe de travail de préparer, à sa troisième réunion, une liste des activités et projets concrets en vue de réaliser les objectifs stratégiques de la stratégie de mobilisation des ressources et des indicateurs pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie, et de les présenter à la dixième réunion de la Conférence des Parties aux fins d'examen. Au paragraphe 9 de cette même décision, la Conférence des Parties a prié le Groupe de travail d'identifier des choix et des recommandations en matière de politique concernant des mécanismes financiers innovateurs, à partir des exposés reçus des Parties. En outre, dans la décision IX/31 C, la Conférence des Parties a prié le Groupe de travail d'examiner la compilation à jour des directives au mécanisme de financement et de proposer un système permettant de communiquer un ensemble cohérent, hiérarchisé et clair de domaines prioritaires.

6.1. Liste des initiatives visant à mettre en œuvre la stratégie et indicateurs

33. Dans la décision IX/11 B également, la Conférence des Parties a invité les Parties à communiquer leurs points de vue sur des activités et des projets concrets pour la mobilisation des ressources et a prié le Secrétaire exécutif de préparer une synthèse de l'information fournie en vertu du paragraphe 6 de la décision, dont les moyens pour suivre les progrès en vue de la réalisation des buts et des objectifs de la stratégie de mobilisation des ressources, et de la mettre à disposition trois mois avant la troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention.

34. La Conférence des Parties a prié le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention de préparer, à sa troisième réunion, une liste des activités et projets concrets en vue de réaliser les objectifs stratégiques de la stratégie pour la mobilisation des ressources et des indicateurs pour assurer le suivi de l'application de la stratégie et de les présenter à la dixième réunion de la Conférence des Parties aux fins d'examen.

35. Cela étant, le Secrétaire exécutif a transmis aux Parties et aux gouvernements l'invitation de la Conférence des Parties en leur demandant de communiquer leurs points de vue. Une synthèse de ces communications sera diffusée dans une note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/WG-RI/3/7), et les communications telles qu'elles ont été reçues seront reproduites dans un document d'information (UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/4).

36. Les Parties et les gouvernements sont invités à examiner la liste des activités et projets concrets en vue de réaliser les objectifs stratégiques de la stratégie de mobilisation des ressources et sur les indicateurs pour assurer le suivi de l'application de la stratégie.

6.2. Mécanisme financiers innovateurs

37. Dans la décision IX/11 B, la Conférence des Parties a également prié le Secrétaire exécutif de préparer un document sur les choix de politique concernant les mécanismes financiers innovateurs, à partir des informations fournies par les centres d'excellence régionaux, tout en respectant une représentation géographique équilibrée, et de l'acheminer au Groupe de travail spécial sur l'examen de l'application de la Convention.

38. La Conférence des Parties a prié le Groupe de travail spécial sur l'examen de l'application de la Convention d'identifier des choix et des recommandations en matière de politique concernant les mécanismes financiers innovateurs, à partir de l'information ci-dessus et des exposés reçus des Parties en réponse à l'invitation contenue au paragraphe 6 de la décision. Elle a prié en outre le Groupe de travail spécial sur l'examen de l'application de la Convention de communiquer les résultats de cet exercice à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

39. C'est pourquoi un atelier international sur les mécanismes de financement innovateurs aura lieu du 27 au 29 janvier 2010 à Bonn. Le rapport de cet atelier sera diffusé à titre de document d'information (UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/5). En se fondant sur les conclusions de l'atelier, le Secrétaire exécutif a l'intention d'élaborer une note à l'intention du Groupe de travail (UNEP/CBD/WG-RI/3/8) sur les choix en matière de politique concernant les mécanismes financiers innovateurs.

40. Le Groupe de travail est invité à examiner les options de politique préparées par le Secrétaire exécutif dans la note susmentionnée.

6.3. Examen des orientations au mécanisme de financement

41. Dans sa décision IX/31 C, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'identifier les directives désuètes, répétitives et qui se recoupent et de préparer une compilation à jour des directives actuelles au mécanisme de financement, qui devrait incorporer toutes les décisions se rapportant au mécanisme de financement, en tant que document de travail, trois mois avant la troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention.

42. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention a été prié, à sa troisième réunion :

a) d'examiner la compilation à jour, avec la participation de représentants des domaines thématiques et questions intersectorielles, selon qu'il convient. Cet examen permettra de formuler des recommandations sur le retrait, la rationalisation et la consolidation des orientations précédentes;

b) de proposer un système permettant de communiquer un ensemble cohérent, hiérarchisé et clair de domaines prioritaires au cours des dixième et onzième réunions de la Conférence des Parties, jusqu'aux négociations concernant la sixième reconstitution du FEM.

c) de soumettre les résultats de l'examen à la Conférence des Parties à sa dixième réunion.

43. Le Secrétaire exécutif a préparé une note (UNEP/CBD/WG-RI/3/9) contenant une compilation des orientations actuelles ainsi que des suggestions de consolidation. Une consultation informelle sur le sujet pourrait avoir lieu vers la fin de la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, le vendredi 21 mai 2010.

44. Les Parties et les gouvernements sont invités à examiner la consolidation proposée dans la note du Secrétaire exécutif susmentionnée et de formuler des recommandations pour examen à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

POINT 7: EXAMEN PLUS POUSSÉ DE L'INITIATIVE TECHNOLOGIE ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

45. Dans le paragraphe 6 de la décision IX/14 sur le transfert et la coopération technologiques, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, en coopération avec les organisations partenaires concernées, de :

a) déterminer les options concernant les activités à mener dans le cadre de l'Initiative Technologie et Diversité biologique ainsi que sa structure, son fonctionnement et sa gestion.

b) compléter si nécessaire, la liste des critères de sélection de l'institution hôte de l'Initiative Technologie et Diversité biologique compte tenu de la possibilité que l'initiative soit accueillie par le Secrétariat de la Convention, et soumettre les options et la liste de critères au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention à sa troisième réunion en vue de leur examen.

46. En conséquence, le Groupe de travail sera saisi d'une note du Secrétaire exécutif contenant les options et la liste de critères susmentionnées (UNEP/CBD/WG-RI/3/10).

47. Conformément à la demande faite au paragraphe 7 de la décision IX/14, le Groupe de travail pourrait souhaiter examiner les options et la liste de critères qui figurent dans la note du Secrétaire exécutif en vue d'achever leur mise au point aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa dixième réunion.

POINT 8: FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

8.1. Périodicité des réunions

48. Dans la partie I de la décision IX/29 (Fonctionnement de la Convention), la Conférence des Parties a accueilli avec satisfaction, en tant que contribution utile à l'examen plus poussé de la périodicité de ses réunions et de celles de ses organes subsidiaires, le rapport du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/COP/9/22/Add.1) sur des options pour le calendrier des réunions et l'organisation des travaux de la Conférence des Parties après 2010. Elle a demandé que le rapport soit mis à jour par le Secrétaire exécutif, s'il y avait lieu, et mis à la disposition du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention pour examen à sa troisième réunion et de la Conférence des Parties à sa dixième réunion, en tenant compte du rapport entre la périodicité des réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires et la révision et actualisation du plan stratégique, ainsi que du programme de travail pluriannuel pour la période 2011-2022.

49. Le Secrétaire exécutif a mis à jour les calculs financiers figurant dans le rapport initial. Le Groupe de travail est invité à examiner le rapport actualisé (UNEP/CBD/WG-RI/3/11) lors de son examen du point 5 de l'ordre du jour.

8.2. Retrait des décisions

50. Dans la partie III de la décision IX/29 (Fonctionnement de la Convention), la Conférence des Parties a décidé de réexaminer l'intervalle de l'examen et du retrait des décisions et des éléments de décisions.

51. La Conférence des Parties a également demandé au Secrétaire exécutif de présenter des propositions à la dixième réunion de la Conférence des Parties concernant le retrait de décisions et d'éléments de décision adoptés à sa sixième réunion, ainsi que les propositions concernant le retrait de

décisions et d'éléments de décisions prises à sa cinquième réunion contenues dans la note du Secrétaire exécutif sur le fonctionnement de la Convention (UNEP/CBD/COP/9/22). Elle a prié le Secrétaire exécutif de communiquer ces propositions aux Parties, aux gouvernements et aux organisations internationales concernées au moins six mois avant sa dixième réunion.

52. Le Groupe de travail est invité à prendre note des propositions communiquées aux Parties, aux gouvernements et aux organisations internationales concernées, qui seront diffusées par le Secrétaire exécutif en février 2010.

POINT 9: QUESTIONS DIVERSES

53. Au titre de ce point, le Groupe de travail pourra soulever d'autres questions relatives à l'objet de la réunion, comme convenu au titre du point 2 de l'ordre du jour.

POINT 10: ADOPTION DU RAPPORT

54. Le Groupe de travail sera invité à examiner et adopter l'ordre du jour de la réunion en se fondant sur le projet de rapport présenté par le rapporteur.

POINT 11: CLÔTURE DE LA REUNION

55. La réunion devrait être close le vendredi 28 mai 2010 à 18 heures.

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS DESTINÉS À LA TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

Cote du document	Intitulé
UNEP/CBD/WG-RI/3/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/WG-RI/3/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/CBD/WG-RI/3/2	Mise en œuvre du Plan stratégique et progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique, et examen approfondi des buts 1 et 4 du Plan stratégique
UNEP/CBD/WG-RI/3/2/Add.1	Résumé analytique de la troisième édition de Perspectives mondiales de la diversité biologique
UNEP/CBD/WG-RI/3/2/Add.2	Intégration de la diversité biologique dans la pauvreté et le développement
UNEP/CBD/WG-RI/3/2/Add.3	Engagement du secteur privé
UNEP/CBD/WG-RI/3/3	Projet de Plan stratégique au-delà de 2010
UNEP/CBD/WG-RI/3/3/Add.1	Révision et mise à jour du plan stratégique au-delà de 2010 : synthèse et analyse des points de vue
UNEP/CBD/WG-RI/3/4	Interface science/politique sur la diversité biologique, les services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain, et examen des conclusions des réunions intergouvernementales
UNEP/CBD/WG-RI/3/5	Options pour un programme de travail pluriannuel de la Convention pour la période 2011-2022
UNEP/CBD/WG-RI/3/6	Rapports nationaux : examen des acquis et propositions pour le cinquième rapport national.
UNEP/CBD/WG-RI/3/6/Add.1	Projet de directives pour l'établissement du cinquième rapport national
UNEP/CBD/WG-RI/3/7	Synthèse des communications sur les activités et projets concrets, y compris des objectifs mesurables et/ou des indicateurs en vue de réaliser les buts stratégiques de la stratégie de mobilisation des ressources et sur les indicateurs pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie
UNEP/CBD/WG-RI/3/8	Choix de politique concernant les mécanismes financiers innovateurs
UNEP/CBD/WG-RI/3/9	Examen des orientations au mécanisme de financement
UNEP/CBD/WG-RI/3/10	Transfert et coopération technologiques : examen plus poussé de l'initiative technologie et diversité biologique proposée

/...

UNEP/CBD/WG-RI/3/11 (version actualisée du document UNEP/CBD/COP/9/22/Add.1)	Péodicité des réunions et organisation des travaux de la Conférence des Parties
DOCUMENTS D'INFORMATION	
UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/1	Analyse des informations contenues dans les quatrièmes rapports nationaux
UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/2	Mise en œuvre des activités relatives à l'intégration de la diversité biologique dans le développement et la réduction de la pauvreté
UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/3	Rapports des première et deuxième réunions intergouvernementales et multipartites concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/4	Communications des Parties sur les activités et projets concrets, y compris des objectifs mesurables et/ou des indicateurs en vue de réaliser les buts stratégiques de la stratégie de mobilisation des ressources et sur des indicateurs pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie
UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/5	Rapport de l'atelier international sur les mécanismes financiers innovateurs, Bonn, 27-29 janvier 2010

Annexe II

**ORGANISATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE LA TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE
DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'EXAMEN DE
L'APPLICATION DE LA CONVENTION**

Date et horaire	Points
Lundi 24 mai 10h00. – 13h00	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la réunion 2. Questions d'organisation 3. Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique: <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Mise en œuvre du plan stratégique; 3.2. Examen approfondi des buts 1 et 4 du Plan stratégique et examen plus poussé des besoins de renforcement des capacités
15h00 – 18h00	<p>Point 3 (<i>suite</i>)</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Interface science/politique sur la diversité biologique, les services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain : examen des conclusions des réunions intergouvernementales et multipartites concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
Mardi 25 mai 10h00. – 13h00	<ol style="list-style-type: none"> 5. Plan stratégique au-delà de 2010 et programme de travail pluriannuel de la Convention : <ol style="list-style-type: none"> 5.1. Révision et actualisation du Plan stratégique au-delà de 2010; 5.2. Programme de travail pluriannuel de la Convention et rapports nationaux.
15h00 – 18h00	<p>Point 5 (<i>suite</i>)</p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Fonctionnement de la Convention: <ol style="list-style-type: none"> 8.1. Périodicité des réunions de la Convention; 8.2. Retrait des décisions.
Mercredi 26 mai 10h00. – 13h00	<ol style="list-style-type: none"> 6. Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources : <ol style="list-style-type: none"> 6.1: Liste des initiatives visant à mettre en œuvre la stratégie et indicateurs; 6.2 Mécanismes financiers innovateurs; 6.3 Examen des orientations au mécanisme de financement.
15h00 – 18h00	<ol style="list-style-type: none"> 7. Examen plus poussé de l'initiative technologie et diversité biologique proposée. <p><i>Questions en attente</i></p>

/...

Date et horaire	Points
Jeudi 27 mai 10h00. – 13h00	<i>Questions en attente</i>
15h00 – 18h00	<i>Questions en attente</i>
Vendredi 28 mai 10h00. – 13h00	9. Questions diverses 10. Adoption du rapport
15h00 – 18h00	11. Adoption du rapport (<i>suite</i>) 12. Clôture de la réunion
